Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20240903-dec_0082_2024-AU
Date de télétransmission : 10/09/2024
Date de réception préfecture : 10/09/2024
Acte publié le 11.09.24

8.9

DEC_0082_2024

DÉCISION DU PRÉSIDENT

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION HISTORIAE VIVAE

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, sous l'action de son office de tourisme, de proposer des randonnées permettant de découvrir les différentes communes de façon ludique,

CONSIDÉRANT la randonnée organisée le 22 septembre 2024 dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine sur le thème de l'héritage médiéval dans la vallée de la Risle,

CONSIDÉRANT que l'organisation d'animations médiévales sur le site du château de Montfort-sur-Risle pendant le pique-nique prévu à midi viendrait enrichir cet événement et accroître la satisfaction des randonneurs,

Le Président décide la signature d'une convention avec l'association Historiae Vivae, sise 282 rue de la Caboterie 27500 Tocqueville et représentée par son président M. Eric Nialet, pour la mise en place d'un campement et d'animations médiévales le dimanche 22 septembre sur le site du château médiéval de Montfort-sur-Risle. Le montant de la prestation est de 1000€.

Fait à Pont-Audemer, le 3 septembre 2024

Le Président

Francis COUREL

CDC - PONT-AUDEMER VAL DE RISLE